

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST DONNÉ PAR LA PRÉSENTE par le soussigné, Réal Brassard, Directeur général et Greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard, **qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal, le 12 décembre 2025 à 18 h 30 à l'église, 1845, chemin du Village, Saint-Adolphe-d'Howard.**

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal à cette occasion, avant que celui-ci ne rende sa décision concernant la demande de dérogation mineure ci-dessous :



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :
NO 2025-0151

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :

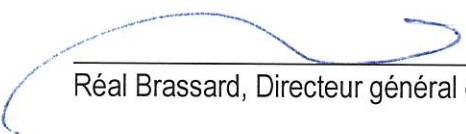
Chemin du Lac-Wilson Est, lot vacant 2 827 226

NATURE ET EFFETS :

La demande vise à autoriser la construction d'un garage détaché sur un lot vacant 2 827 226, lequel sera associé à la résidence située du côté opposé du chemin, à l'adresse 59, chemin du Lac-Wilson Est (lot 5 915 897) ; alors que l'article 74 du règlement de zonage no 634 stipule que « [...] *La présence d'un bâtiment principal sur un terrain est obligatoire pour que tout autre usage, construction ou équipement accessoire ou temporaire puisse être autorisé* ». De plus, le paragraphe 1 de l'article 113 du même règlement précise qu'« [...] *il doit y avoir un bâtiment principal sur un terrain pour que puisse être implantée une construction accessoire* ».



DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard, le 25 novembre 2025.



Réal Brassard, Directeur général et Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Cet avis doit être publié au moins quinze jours avant la séance du Conseil municipal)

Je, Réal Brassard, Directeur général et Greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir affiché et publié une copie de l'avis public ci-haut, **le 25 novembre 2025**, aux emplacements suivants : à l'hôtel de ville, à l'église et sur le site internet de la Municipalité (www.stadolphedhoward.qc.ca).

EN FOI DE QUOI, je délivre ce certificat, le 25 novembre 2025.



Réal Brassard,
Directeur général et Greffier-trésorier